

Formation « Marchandises dangereuses – Sensibilisation ADR Chapitre 1.3 et multimodales IATA, IMDG »

Le mercredi 27 novembre 2024

Fipec – 42 avenue Marceau – 75008 PARIS – Salle Waldeck-Rousseau

Programme

8h30 – 9h00 **Accueil des participants**

9h – 11h **Généralités sur le transport de marchandises**

- Connaissances des marchandises dangereuses « MD » : origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits
- Responsabilité des acteurs : rôle et mission du conseiller à la sécurité.
Responsabilité de l'emballeur, du chargeur, de l'expéditeur et du transporteur.
Sanctions en cas d'infraction.
- Généralités sur la réglementation du transport « TMD » : application de l'ADR et de l'arrêté français

11h – 12h15 **Interaction avec le CLP**

- Classement des matières et interaction entre TMD et CLP
- Focus section 14 de la FDS

12h15 – 13h30 **Pause déjeuner**

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FIPEC

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 53 23 00 00 - formations@fipec.org - www.fipec.org

Organisme de formation déclaré sous le n° d'activité : 11 75 63044 75
SARL au capital de 15 000 € - RCS Paris B 320 607 955 - Siret : 320 607 955 00038 - N° TVA : FR 07320607955

13h30-15h **Transport des produits conditionnés**

- Conditionnement et emballage
- Inscription sur les emballages
- Marquage et étiquetage des colis
- Interdiction de chargement en commun : spécificités ADR, IATA et IMDG

15h-17h **Spécificités liés aux réglementations**

- Introduction aux modifications de l'ADR 2023
- Cas des colis en quantités limités et exemptés
- Signalisation des véhicules : quand placarder un véhicule ?
- Documents réglementaires : documents de transport de Md et documents multimodale

Questions diverses et synthèse du stage